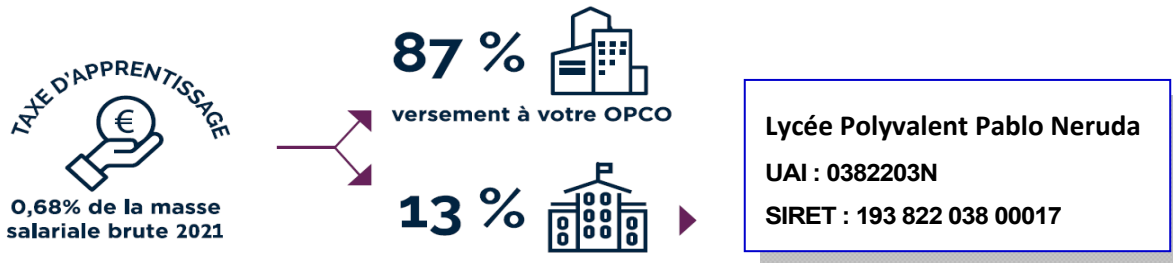


BORDEREAU DE VERSEMENT 2022 - SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Avec la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, dite «Loi Avenir», le calcul et le versement de la taxe d'apprentissage évoluent.



CALCUL DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Le lycée est habilité à recevoir le 13%, solde de la taxe d'apprentissage. Cette année encore, participez au développement de notre établissement en nous versant DIRECTEMENT le 13%.

Ce montant ne peut en aucun cas être versé à un OPCO.

Votre masse salariale brute 202%: €

x 0,68% x 13% = €

Montant alloué au lycée : €

COMMENT NOUS VERSER LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Le versement peut se faire par chèque ou virement. Un reçu libératoire vous sera délivré à partir du 31 mai 2022, date limite de versement. Pour cela, complétez et retournez-nous ce bordereau accompagné de votre versement.

RAISON SOCIALE

SIRET

ADRESSE POSTALE

CONTACT : NOM PRÉNOM

TEL EMAIL

Par virement bordereau à retourner par mail : intendance.0382203n@ac-grenoble.fr
IBAN: FR76 1007 1380 0000 0010 0068 528
BIC: TRPPUFRP1

Par chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Pablo NERUDA

Chèque n°:

Banque:

A retourner à l'adresse suivante: Lycée Polyvalent Pablo Neruda
 35, rue Henri Wallon
 38400 Saint-Martin d'hères

Cachet de l'entreprise:

Pour toute question complémentaire, contacter:

- Attachée d'intendance : Nathalie DE COL - nathalie.de-col@ac-grenoble.fr - 04 76 25 94 01
- Assistant à la directrice déléguée aux formations professionnelles et technologiques : Thierry FERRERO
thierry.ferrero@ac-grenoble.fr - 04 76 24 97 10